

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 Octobre 2022

à 10h dans la salle du conseil municipal  
Sous la présidence de Monsieur Pierre GILLMING, Maire

Nombre de Conseillers : 11 Convocation envoyée le : 24 Octobre 2022  
Conseillers en fonctions : 11  
Conseillers présents : 7  
Nombre de procurations : 4  
Secrétaire de séance : Maeva WILLINGER

**Présents:**

Pierre GILLMING - Eric KASTNER - Laura SCHWEICKART - DJURIC David - Maeva WILLINGER- Jean-Charles FRANK – Thomas KOCHERT

**Absents:**

Renée KRUMMEICH excusée donne procuration à Maeva WILLINGER) - Stéphanie KOCHERT (excusée donne procuration à Pierre GILLMING) - Gaëtan WAECHTER (excusé donne procuration à David DJURIC) – Laurent PAOLINI (excusé donne procuration à Eric KASTNER).

*Le Quorum pour délibérer est atteint*

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Maeva WILLINGER

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 24 SEPTEMBRE 2022 ET DU 22 OCTOBRE 2022 ET SIGNATURES.**

Monsieur le Maire demande aux membres présents, si les procès-verbaux des 24 septembre 2022 et 22 octobre 2022 suscitent des remarques.

Les procès-verbaux, n'appelant aucune remarque, sont approuvés à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

1. Décisions du maire
2. Désignation des délégués du Sivom de Wissembourg
3. Désignation des délégués du Sivu Forestier
4. Désignation des délégués du Sycoparc
5. Désignation des délégués du Sivu piscine
6. Désignation des délégués du SIEARR
7. Désignation des délégués de la Fédération Nationale des Communes Forestières
8. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
9. Constitution des commissions communales
10. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
11. Demandes d'acquisition de parcelles communales par des particuliers
12. Divers

**DEL2022-36 : POINT N° 1**  
**DECISIONS DU MAIRE**

Dans le cadre de l'usage de la délégation d'attribution consentie par délibération du Conseil Municipal, Monsieur le Maire annonce aux membres présents les décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal qui s'est tenu le 29 octobre 2022

**Délégation du droit de préemption:** renoncement à user du droit de préemption sur les biens suivants :

| Numéro DIA | Réf cadastre :   | Contenance : | Observations :   |
|------------|--|--------------|--|
| 2022-06    | S01 P185 – 186 –<br>231/182 – 232/182 –<br>283/183 -285/184 –<br>286/187 – 400/178 | 59 a 89 ca   | Demandée par Notaire Laurent Jourdain<br>Objet :<br>Vente de parcelles entre particuliers<br>Demande d'intention d'aliéner (DIA) un bien soumis au droit de préemption prévus par le code de l'urbanisme<br>Le Maire a renoncé son droit d'exercer le droit de préemption relative à ces parcelles |

**Devis et contrats signés par le maire dans le cadre de travaux d'investissement ou d'entretien supérieur à 1 500 € H.T.**

| Travaux engagés   | Date de signature | Entreprises | Montant H.T. |
|---|-------------------|-------------|--------------|
| Réparation et révision du tracteur communal   | 06/10/2022        | RUFFENACH   | 3 558,20 €   |
| Acquisition d'une table de pique-nique qui sera installée sur le site du Porche de la Chapelle (comme discuté en conseil municipal) | 27/09/2022        | KUTSCH      | 1 333,00 €   |

**DEL2022-37 : POINT 2**  
**DESIGNATION DES DELEGUES DU SIVOM DE WISSEMBOURG**

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 Délégué suppléant de la commune auprès du SIVOM de Wissembourg. Sur proposition de Monsieur le Maire et après accord des membres concernés, le Conseil Municipal DESIGNE :

- ✓ M. David DJURIC, domicilié au 10 Route de Bitche, à Climbach ; Délégué titulaire auprès du SIVOM de Wissembourg
- ✓ M. Gaëtan WAECHTER, domicilié au 6, Route de Soultz Sous Forêts à Climbach ; Délégué suppléant auprès du SIVOM de Wissembourg

Résultat des votes                      Pour : 7 +4                      Contre : 0                      Abstention : 0

**DEL2022-38 : POINT 3**  
**DESIGNATION DES DELEGUES DU SIVU FORESTIER**

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 Délégué suppléant de la commune auprès du SIVU Forestier. Sur proposition de Monsieur le Maire et après accord des membres concernés, le Conseil Municipal DESIGNE :

- ✓ M. David DJURIC, domicilié au 10 Route de Bitche à Climbach ; Délégué titulaire auprès du SIVU Forestier
- ✓ Mme Jean-Charles FRANK, domicilié au 1 Route des Noyers ; Déléguée suppléant auprès du SIVU Forestier

Résultat des votes                      Pour : 7 +4                      Contre : 0                      Abstention : 0

**DEL2022- 39 : POINT N° 4****DESIGNATION DU DELEGUE DU SYCOPARC**

Les instances du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) sont composées de représentants désignés par les organismes membres du Parc naturel régional des Vosges du Nord (111 communes classées, 7 intercommunalités, 6 villes-portes, 5 villes périphériques, 17 communes associées, les Départements du Bas-Rhin et de la Moselle, la Région Grand Est).

Pour rappel, le rôle du SYCOPARC est de coordonner les moyens techniques et humains pour mettre en œuvre le projet de territoire formalisé dans la charte 2014-2029, dans l'objectif de faire vivre et d'accompagner un projet durable pour le territoire des Vosges du Nord en matière de :

- Protection et de gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- D'aménagement du territoire,
- De développement économique et social,
- D'accueil, d'éducation et d'information de tous les publics,
- D'expérimentation et d'innovation.

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord est aussi un espace de concertation et de participation dans lequel votre commune joue un rôle essentiel.

Les statuts du SYCOPARC prévoient que le mandat des personnes désignées pour représenter leur collectivité, dans les instances du SYCOPARC, prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Le récent renouvellement des élus des communes et EPCI rend nécessaire la désignation de nouveaux délégués pour siéger dans les instances du SYCOPARC. A partir de 2020, les délégués doivent obligatoirement être élus au sein de l'organe délibérant (il n'est plus possible de désigner un habitant du territoire non élu).

Le rôle principal du délégué au SYCOPARC est de faire le lien entre le Parc naturel régional des Vosges du Nord et sa collectivité dans toute sa diversité (élus, habitants, associations, écoles, etc.). Cela signifie notamment pour le délégué de prendre connaissance du projet de territoire, de participer aux rencontres et formations proposées. L'équipe technique du SYCOPARC est là pour faciliter cette appropriation du projet de territoire.

Le délégué a également pour mission de favoriser l'échange et la circulation de l'information entre le Parc et sa collectivité afin de faire connaître les actions en cours, mais aussi de faire remonter au SYCOPARC les attentes et initiatives locales à soutenir.

Pour notre commune, nous devons procéder à la désignation d'un délégué pour la représenter dans les instances du Parc. L'ensemble des délégués désignés par les communes constitue un collège au sein duquel seront désignés, lors d'une assemblée spéciale, les représentants des délégués qui siégeront au Comité Syndical du Parc. Cette assemblée spéciale sera réunie une fois que tous les délégués de chaque collectivité auront été désignés.

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts modifiés du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT les dispositions de l'article 7 des statuts du SYCOPARC qui prévoient que le mandat des délégués du SYCOPARC prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés,

CONSIDERANT les élections municipales et le renouvellement des élus des communes, des EPCI, des villes-portes, des villes et agglomérations périphériques et des communes associées,

CONSIDERANT que les délégués des communes (communes du Parc, villes-portes, villes périphériques, communes associées) et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont désignés par les assemblées délibérantes de chacune de ces collectivités locales membres du SYCOPARC,

CONSIDERANT que la commune de Climbach est membre du SYCOPARC en qualité de commune du Parc et qu'à ce titre il convient de procéder à la désignation d'un délégué pour représenter la commune de Climbach dans les instances du SYCOPARC,

VU l'exposé des motifs,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,  
DESIGNE M. Jean-Charles FRANK, domiciliée 1 Rue des Noyers à Climbach, pour représenter la commune de Climbach dans les instances du SYCOPARC

Résultat des votes                      Pour : 7 +4                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **DEL2022– 40 : POINT N° 5**

##### **DESIGNATION DU DELEGUE DU SIVU PISCINE DE DRACHENBRONN**

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 Délégué suppléant de la commune auprès du SIVU Piscine de Drachenbronn.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après accord des membres concernés, le Conseil Municipal DESIGNE ;

- ✓ Mme Laura SCHWEICKART domiciliée au 12, B Route de Souitz sous Forêts à Climbach; Déléguée titulaire auprès du Sivu Piscine de Drachenbronn
- ✓ Mme Maeva WILLINGER, domiciliée au 1 Rue des Eglises à Climbach ; Déléguée suppléant auprès du SIVU Piscine de Drachenbronn

Résultat des votes                      Pour : 7 +4                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **DEL2022– 41 : POINT N° 6**

##### **DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS LA COMMUNE DE CLIMBACH AU SIAERR**

Considérant qu'il convient de désigner 2 titulaires et 1 suppléant représentants la commune de Climbach au sein du SIAERR, sur proposition de Monsieur le Maire, et après accord des membres présents,

Le Conseil Municipal **DESIGNE** :

- ✓ M. Pierre GILLMING, délégué titulaire
- ✓ M. Eric KASTNER, délégué titulaire
- ✓ M. Jean-Charles FRANK, délégué suppléant

Résultat des votes                      Pour : 7 +4                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **DEL2022– 42 : POINT N° 7**

##### **DESIGNATION DES DELEGUES DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

Suite à la nouvelle mandature, la commune de Climbach, faisant partie des communes adhérentes à la Fédération des Communes Forestières doit désigner des « délégués forêts » pour représenter la commune auprès de la Fédération Nationale des communes Forestières.

Après délibération, le Conseil Municipal DESIGNE comme représentants de la commune :

- ✓ M. David DJURIC, délégué titulaire
- ✓ M. Jean-Charles FRANK, délégué suppléant

Résultat des votes                      Pour : 7 +4                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **DEL2022– 43 : POINT N°8**

##### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La commission d'appel d'offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante.

Pour les communes de – de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée par le Maire, président, 3 titulaires et 3 suppléants.

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la commission d'appel d'offres des collectivités territoriales :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle qui choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,

- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Après délibération, le Conseil Municipal DESIGNÉ, membres de la commission d'appel d'Offres :

- ✓ Pierre GILLMING, le maire, président
- ✓ Eric KASTNER, David DJURIC, Thomas KOCHERT : 3 Membres titulaires
- ✓ Laurent PAOLONI, Laura SCHWEICKART, Maeva WILLINGER : 3 Membres suppléants

Résultat des votes                      Pour : 7 +4                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### DEL2020-44 : POINT N° 9 :

#### CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de constituer différentes commissions communales destinées à proposer, discuter, finaliser certains projets avant leurs présentations au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE sa mise en place comme suit :

- **Commission « Finances et Budgets »** : Pierre GILLMING, Eric KASTNER, Laura SCHWEICKART, David DJURIC, Jean-Charles FRANK, Thomas KOCHERT
- **Commission « Bâtiments, voiries, travaux et sécurité »** : Pierre GILLMING, Eric KASTNER, Laurent PAOLONI, Maeva WILLINGER
- **Commission « Espaces verts et fleurissement »** : Laura SCHWEICKART, David DJURIC, Stéphanie KOCHERT, Maeva WILLINGER
- **Commission « Forêt, Agriculture et chasse »** : Pierre GILLMING, Renée KRUMMEICH, Stéphanie KOCHERT, Thomas KOCHERT
- **Commission « Communication : site internet, bulletin municipal ... »** Laura SCHWEICKART, David DJURIC, Stéphanie KOCHERT, Gaëtan WAECHTER, Maeva WILLINGER
- **Commission « Tourisme »** : Laura SCHWEICKART, Stéphanie KOCHERT, Jean-Charles FRANK, Renée KRUMMEICH, Maeva WILLINGER
- **Commission « Association locale, Fêtes et cérémonies »** : Pierre GILLMING, Stéphanie KOCHERT, Laura SCHWEICKART, Eric KASTNER, Gaëtan WAECHTER, Jean-Charles FRANK
- **Commission « Relations intergénérationnelles »** : Pierre GILLMING, Laura SCHWEICKART, Stéphanie KOCHERT, Maeva WILLINGER
- **Commission « Incendie et Secours »** : Pierre GILLMING, Eric KASTNER, Laura SCHWEICKART, David DJURIC, Jean-Charles FRANK, Maeva WILLINGER

Résultat des votes                      Pour : 7 +4                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### DEL2020-45 : POINT N° 10 :

#### CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE CONTRACTUEL

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal DECIDENT, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet, à compter du 01/11/2022 pour les fonctions de secrétaire de mairie.

Cet emploi permanent est pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 446 et de l'indice majoré 392.

Résultat des votes                      Pour : 7 +4                      Contre : 0                      Abstention : 0

**DEL2020-46 : POINT N° 11 :****DEMANDES D'ACQUISITIONS DE PARCELLES COMMUNALES PAR DES PARTICULIERS**

Monsieur le Maire fait part de demandes de particuliers qui souhaitent acquérir des parcelles communales aux membres présents.

Après discussions le Conseil Municipal DECIDE d'ajourner ce point ; il est proposé d'étudier la réglementation applicable à la vente de parcelles à des particuliers lors de la prochaine séance.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 11h30

La séance du 29 Octobre 2022

Climbach, le 2 Novembre 2022

Transmis au contrôle de légalité le 3 Novembre 2022

Affiché le 3 Novembre 2022

|   |  |   |
|---|--|---|
| Pierre GILLMING   | Eric KASTNER   | Laura SCHWEICKART   |
| David DJURIC  | Renée KRUMMEICH<br><br>Absente, excusée (donne procuration à<br>Maeva WILLINGER) | Maeva WILLINGER   |
| Gaëtan WAECHTER<br><br>Absent, excusé (donne procuration à<br>David DJURIC) | Laurent PAOLONI<br><br>Absent, excusé (donne procuration à<br>Eric KASTNER)      | Stéphanie KOCHERT<br><br>Absente, excusée<br>(donne procuration<br>à Pierre GILLMING) |
| Jean-Charles FRANK  | Thomas KOCHERT   |   |